

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 064-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0336

Déposée le: 12.03.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Fuchs (Bern, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 20.03.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Clientélisme dans l'administration cantonale?

Selon la presse, non seulement les nomades urbains ont encore une fois installé leurs roulottes au Viererfeld – propriété du canton de Berne, mais le canton n'a pas fait usage de son droit de faire évacuer le terrain après la durée d'utilisation maximale.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif n'est-il pas lui aussi heurté par les faveurs accordées aux nomades urbains (un gouvernement municipal et cantonal rouge-vert met des terrains à disposition d'un groupe alternatif de gauche ; l'office cantonal compétent, qui dépend d'une Direction conduite par la gauche, renonce à faire évacuer le terrain, alors qu'il en aurait le droit) ?
2. Le canton de Berne se fonde-t-il sur une base légale pour mettre ce terrain à disposition des nomades urbains ? Si oui, quelle est-elle ? Si non, pourquoi ce terrain est-il mis à leur disposition ?
3. Le Viererfeld pourrait-il également être utilisé pendant trois mois par d'autres groupes, ou par exemple par des personnes voyageant en caravane ? Si non, comment les privilèges accordés aux nomades urbains se justifient-ils ?

4. A combien s'élève l'indemnisation perçue par le canton en échange de la mise à disposition du Viererfeld? S'il ne perçoit rien, pour quelle raison les nomades urbains bénéficient-ils d'un tel traitement de faveur ?
5. La mise à disposition du terrain engendre-t-elle des frais pour le canton de Berne? Si oui, à combien s'élèvent-ils et qui les prend en charge ?
6. Pourquoi le canton n'a-t-il pas fait évacuer le Viererfeld alors que le délai légal de trois mois est dépassé ?